

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 384

SOUS-AMENDEMENTprésenté par
Mme Mansourià l'amendement n° 271 de M. Fayssat
-----**ARTICLE 1ER BIS**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi que des licences, sous-licences ou autorisations d'exploitation qui y sont liées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement précise que les licences et autorisations d'exploitation attachées aux droits de propriété intellectuelle doivent également être exclues du transfert.